



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2023-D-029
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 10
PRESENTS : 7
ABSENTS : 4

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 005-210501342-20231020-2023_D_029-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET,

Étaient absents : Raphaël LAURES, Paul Emile LARDY (a donné procuration à JL BERARD) Anne DELCROIX (a donné procuration à Patrick DELAVACHERIE), Roland BERNAUDON (a donné procuration à Geneviève GRANET)

Date de la convocation : 12/10/2023

Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

Objet : Cimetière procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que quelques tombes du cimetière communal présentent des signes d'abandon.

Il informe le Conseil municipal que l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnent aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

AUTORISE Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

